ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pouvoirs publics

Question écrite n° 78312

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution de la vie politique avec l'importance accrue des *lobbys* de toute sorte. En effet les groupes d'intérêt sont des organisations de plus en plus structurées qui exercent une forte influence sur le pouvoir politique. Aux États-Unis, la loi de 1946 avait pour la première fois régulé l'organisation des *lobbys* en proposant leur diminution. La loi de 1995 a quant à elle institutionnalisé l'enregistrement officiel des *lobbys* afin d'avoir une lisibilité politique du processus de décision. Les institutions européennes se sont également dotées de mécanismes permettant de repérer plus facilement ces *lobbys* par rapport aux directives européennes qui sont élaborées. Il aimerait savoir si une réforme était à l'étude pour introduire une transparence plus forte de la vie publique en rendant visible le rôle des groupes d'intérêts qui sont des acteurs centraux dans l'arène politique.

Données clés

Auteur : M. Christophe Premat
Circonscription : Français établis hors de France (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78312
Rubrique : État
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 avril 2015, page 2964